



RENOUVELLEMENT D'HOMOLOGATION DE SITE DE COMPETITION FOND - BIATHLON

Comité de Ski :	
Numéro d'homologation du site :	
Nom du site et lieu :	
Club organisateur :	
Personne à contacter au club : (Nom – Tel. – Email)	

La ré-homologation d'un site doit être effectuée tous les 5 ans

- ❖ **Le site de compétition et/ou le pas de tir** (pour une homologation Fond/Biathlon), **n'ont pas connu de modification** depuis la dernière délivrance du certificat d'homologation :

Ce formulaire de demande de renouvellement d'homologation est à compléter et à adresser à la FFS (mfilhol@ffs.fr). A sa réception le responsable national renouvellera l'homologation et un nouveau certificat sera adressé au club.

NB : Si vous souhaitez rajouter une nouvelle piste sur ce site ce formulaire devra être accompagné :
- du **descriptif de la piste** (Dénivelé (HD) – Montée Maximale (MM) – Montée Totale (MT)- (Voir le tableau page 2 du dossier type « [Homologation des sites](#) »)
- du **profil de la piste** sur carte IGN (échelle 1/25000) en respectant la couleur du tracé.

- ❖ **Le site de compétition et/ou le pas de tir** (pour une homologation Fond/Biathlon) **a connu des évolutions** (stade, pistes, glissement de terrain, déformation du terrain, constructions d'édifices nouveaux, routes, voies, autres) :

Une nouvelle demande d'homologation du site doit être faite. Pour plus d'information voir sur le site de la FFS à la **Rubrique** : [Disciplines – Ski de Fond ou Biathlon – Règlement – [Règlementation Ski de Fond](#) ou [Biathlon](#)] – Chapitre 4 : « **Règlement homologation des sites** » puis télécharger le **dossier type « Homologation des sites »** qui est à compléter et à adresser au responsable concerné, accompagné des pièces justificatives (plan de situation du site, une carte IGN par piste à homologuer (échelle 1/25000), un zoom du stade)

Date de la demande :

PARTIE RESERVE A LA FFS :

Date de réception de la demande de renouvellement :

Nouveau numéro d'homologation du site : Date de ré-homologation :